

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS295

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« cette prime »

les mots :

« la prime de partage de la valorisation de l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.